



Joyce and Avery Booth
Photo : © Cynthia Ross

Joyce Booth

Un achat fait sous le coup de l'émotion se transforme en don écologique

Dans les années 1980, Joyce Vaughan Booth, enseignante, et son mari, Avery, commis d'usine, parcouraient souvent la route reliant Lennoxville et la région des monts Sutton, où demeurait la famille de M. Booth. Un jour, ils ont aperçu une coupe à blanc qui couvrait le flanc entier d'une montagne. Cela les a bouleversés. « La colère m'a longtemps habitée après cette découverte, se rappelle Mme Booth. Nous avons appris par la suite qu'une terre de 22 hectares était à vendre dans cette région. On y trouvait beaucoup de Hêtres à grandes feuilles. J'avais reçu un petit héritage de mes parents et j'ai décidé de l'acheter sur le champ pour posséder un lopin de terre que personne ne pourrait acquérir et détruire. Mon mari et moi

n'avons même pas visité la propriété jusqu'au sommet avant l'achat », se souvient-elle en riant.



L'Original, le plus grand des cervidés, limite ses activités en hiver afin de minimiser ses dépenses d'énergie.
Photo : © Pierre Pouliot, MRNF

La forêt de cette propriété située à Mansonville avait été exploitée en partie par l'ancien propriétaire. La seule voie d'accès était un petit chemin forestier qui montait une partie de la colline jusqu'à la limite de la propriété. « On ne peut pas dire que nous connaissions très bien notre terre, mais nous allions y marcher, faire du vélo ou skier quelques fois par année. Je me rappelle qu'un matin

de septembre, très tôt, je marchais le long de la route et je me suis soudainement retrouvée au beau milieu d'une trentaine de Parulines bleues. Une autre fois, j'ai aperçu des pistes d'Original dans la croûte de neige dure et glissante. Il était évident que la pauvre bête avait eu du mal à se frayer un chemin dans la neige. Un jour, j'ai aussi observé un Tangara écarlate attaquer un Merle d'Amérique, qui est pourtant un oiseau de plus grande taille. Je présume que le Merle n'était pas sur son territoire », se remémore Mme Booth avec plaisir.

En 1998, son mari est décédé subitement. Seule, Mme Booth n'avait plus envie d'aller se promener sur sa terre. Elle a songé à la laisser à ses trois enfants ou à la vendre, mais

l'accès en était trop difficile croyait-elle.



Surtout présent dans le sud-ouest du Québec, le Tangara écarlate recherche les voûtes forestières feuillues, hautes et denses pour sa nidification.

Photo : © Michel Lamarche

Avant toute chose, elle voulait s'assurer que personne ne viendrait y couper les arbres. À titre de membre de la Fiducie foncière de la vallée Ruitier (FFVR)¹, elle savait qu'il était possible de faire don d'une terre à cet organisme privé voué à la protection de la vallée. C'est ainsi qu'en 2002, elle a fait le don écologique de sa propriété de 22 hectares (54 acres) dans les monts Sutton à ce groupe de conservation. Sa donation s'est faite dans le cadre du Programme des dons écologiques d'Environnement

Canada, qui lui a permis de bénéficier d'un crédit d'impôt appréciable. « Je n'y avais pas pensé à ce moment-là, mais ce don m'a procuré des avantages considérables. Cela a été fantastique, car pendant quelques années, je n'ai pas eu à payer d'impôt sur le revenu, dit-elle. Je reconnais qu'il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir acheter une parcelle de terrain pour la sauvegarder, mais si des gens héritent d'une terre dont ils n'ont pas besoin ou dont ils ne veulent pas, plutôt que de la vendre à des promoteurs, ils devraient songer à en faire don à la nature. »



La Paruline bleue fréquente des forêts mixtes ou feuillues comme celles couvrant la terre donnée par Joyce Booth.

Photo : © Rafy Rodriguez

Pour respecter le vœu de Mme Booth, il ne se fera aucune récolte d'arbres sur le terrain forestier désormais protégé, mais les activités de recherche scientifique y seront autorisées. Les nombreux petits cours d'eau qui sillonnent la propriété représentent des habitats potentiels pour diverses espèces de salamandres qui, comme tous les amphibiens, sont particulièrement menacées par la pollution et la perte de leur milieu naturel. Non seulement le don écologique de Joyce Booth protégera-t-il la propriété pour toujours, mais il vient s'ajouter aux dons de Stansje Plantenga et d'Anne Shepherd dans la vallée Ruitier, contribuant ainsi à préserver l'une des rares forêts non fragmentées qui subsistent dans l'extrême sud du Québec. Ce legs sera sûrement apprécié par des générations de parulines, de courageux Orignaux et d'intrépides tangaras.